Métiers et corporations en Hainaut au Moyen Age : une approche historiographique

Jean-Paul HOYOIS

La ville étant bien fermée, & les Habitans en sûreté, joüissans des beaux privileges dont les Souverains qui y faisoient leur demeure, les gratifioient tous les jours; les Etrangers prirent plaisir pendant ce siècle (XIVe) à venir l'habiter. Le nombre d'Ouvriers & de Marchands de toute sorte de stile devint si considérable, qu'on trouva convenir tant pour la bonne police, que pour l'avantage des gens de métiers & le reste du Peuple, de les établir en corps de stile, & de leur donner des reglemens concernans leur maîtrise, le trafic, le debit, le prix & la qualité des marchandises (...)

Gilles-Joseph de Boussu*

Dans un article paru récemment et consacré à l'historiographie des métiers dans les principautés des anciens Pays-Bas, P. Lambrechts constate que «si l'on dresse un état de la recherche sur les métiers médiévaux dans nos régions, on dénombre aisément quelque 600 titres traitant des associations de métiers antérieures à 1500. Dans cet ensemble on peut discerner une progression chronologique des préoccupations de nos historiens avec des préférences successives pour telle ou telle région ou encore pour une question particulière, ces dernières années se démarquant nettement par de nouvelles tendances. En dépit d'une certaine somme d'acquis, on mesurera cependant combien cette

^{*} G.-J. DE BOUSSU, Histoire de la ville de Mons..., Mons, 1725, p. 85.

bibliographie laisse encore des zones d'ombre et combien certaines pistes de recherches restent peu explorées au regard des sources existantes»¹. C'est en regard de ce verdict, et plus particulièrement, peut-être, de la dernière phrase y citée, que nous voudrions ici nous attacher au cas précis du comté de Hainaut².

DES SOURCES EN PITEUX ÉTAT

En effet, force est de constater que pour cette principauté, les sources d'information sont en piteux état. J.-M. Cauchies le rappelait il y a peu: «Le fonds, jadis très riche, des corporations conservé aux Archives de l'Etat à Mons y fut anéanti en mai 1940; il en subsiste un inventaire manuscrit de la fin du siècle dernier, suffisamment détaillé pour aviver les regrets du chercheur, et un cartulaire dit des connétablies de Mons, établi à partir du XVe siècle et protégé du désastre. Quant aux archives des villes hainuyères pour la fin du Moyen Age, elles demeurent indigentes voire inexistantes, sinon pour Mons et Ath et, dans une mesure déjà bien moindre, pour Valenciennes, Maubeuge...»³.

^{1.} P. LAMBRECHTS, «L'historiographie des métiers dans les principautés des anciens Pays-Bas: acquis et perspectives de recherches», dans Les métiers au Moyen Age. Aspects économiques et sociaux. Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve. 7-9 octobre 1993, sous la dir. de P. Lambrechts et J.-P. Sosson, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 143 (Publications de l'Institut d'Etudes médiévales. Coll. Textes, Etudes, Congrès, 15). Vu le caractère récent de cette excellente contribution, à laquelle nous renvoyons le lecteur avec empressement, il serait inutile que nous épiloguions dans le présent article sur les caractéristiques générales de l'historiographie des métiers dans les Pays-Bas au Moyen Age, l'historiographie des métiers en Hainaut ayant suivi globalement l'évolution observée par Mme Lambrechts pour l'ensemble de nos anciennes principautés.

^{2.} Dans le cadre d'un projet mené par les Archives générales du Royaume visant la publication d'un recueil de notices sur les institutions provinciales et locales des Pays-Bas du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime, nous avons été chargé de la rédaction de la notice traitant des métiers et corporations hainuyers. Outre la dimension bibliographique du sujet, à propos de laquelle nous débattrons déjà dans la présente contribution, du moins en ce qui concerne le Moyen Age, nous aurons aussi l'occasion d'y évoquer ses aspects heuristiques.

^{3.} J.-M. CAUCHIES, «Règlements de métiers et rapports de pouvoirs en Hainaut à la fin du Moyen Age», dans Les métiers au Moyen Age..., p. 36.

Comme nous le verrons plus loin, cette carence de documents eut — et a toujours — d'inévitables et fâcheuses répercussions sur les travaux des historiens bien obligés de se contenter des matériaux laissés à leur disposition. C'est notamment à ce problème que s'attache D. De Roy dans une excellente mise au point concernant les métiers athois au bas Moyen Age⁴. L'auteur y insiste tout particulièrement sur la remise en cause, depuis quelques années, de la tradition historiographique dans le domaine des métiers en général, mais également, et comme beaucoup d'autres, sur le recours obligé à une documentation plus diversifiée⁵. Pour l'historien des métiers hainuyers, plaider et adopter cette cause n'est pas un luxe, c'est un impératif!

LE HAINAUT: UNE TERRE D'ÉLECTION DES MÉTIERS?

Toutefois, cet état de choses est-il à lui seul responsable de la faible production des chercheurs en matière d'histoire des métiers hainuyers? D'autres facteurs n'en sont-ils pas responsables? Envisager globalement la situation économique et les structures du tissu urbain du Hainaut médiéval autorise — même si de nombreuses nuances voire des réserves s'imposent — un autre type de considération. A ce sujet, une analyse prudente de M.-A. Arnould sur L'industrie drapière dans le comté de Hainaut au

^{4.} D. DE ROY, «Les métiers d'Ath (XIV^e-XV^e siècles) : critique des sources et perspectives de recherches», dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*, t. LIV, 1995, p. 157-178. Nous remercions son auteur de nous avoir autorisé à consulter son article avant même qu'il ne soit publié.

^{5.} Il y a plus d'un demi-siècle, L. VERRIEST avait déjà adopté ce point de vue : «En lisant un "polyptyque". Ath au XIIIe siècle», dans Annales... Ath, t. XXVII, 1941, p. 1-54. Quoique concernant un cadre géographique plus étendu, on consultera deux autres mises au point de qualité : J.-P. SOSSON, «Les métiers : norme et réalité. L'exemple des anciens Pays-Bas méridionaux aux XIVe et XVe siècles», dans Le travail au Moyen Age. Une approche interdisciplinaire. Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 21-23 mai 1987, Louvain-la-Neuve, 1990, p. 339-348 (Publications de l'Institut d'Etudes médiévales. Coll. Textes, Etudes, Congrès, 10) ; W. PREVENIER et M. BOONE, «Les villes des Pays-Bas méridionaux au bas moyen âge : identité urbaine et solidarités corporatives», dans Bulletin trimestriel du Crédit Communal, 47e année, 1993, n°1, p. 25-41 (particulièrement les p. 32-39 où, notamment, sont mentionnées de nombreuses informations bibliographiques concernant les associations corporatives en général).

Moyen Age⁶ reprenait, sans pleinement les faire siens, des propos d'H. Pirenne: «A part Valenciennes, le Hainaut n'a vu se former, au Moyen Age, aucun centre urbain d'importance (...). Mons, Avesnes, Ath, Bouchain, Maubeuge, Binche n'étaient en somme que de gros bourgs emmuraillés dont l'industrie locale avait pour débouchés les campagnes environnantes. Leur population médiocre, composée d'artisans aisés et de petits rentiers, menait obscurément une existence provinciale. On n'y rencontrait ni ces distinctions sociales si tranchées, ni cette vie intense se traduisant par une agitation continuelle, que présentent les grandes cités drapières du Nord»⁷. Quant à Valenciennes, «qui, située sur l'Escaut, se développa en même temps que les cités flamandes», le maître de Gand jugeait que sa constitution «présente une grande analogie avec la leur»⁸.

^{6.} M.-A. ARNOULD, «L'industrie drapière dans le comté de Hainaut au Moyen Age», dans *Villes et campagnes au Moyen Age. Mélanges Georges Despy*, éd. J.-M. DUVOSQUEL et A. DIERKENS, Liège, 1991, p. 51.

^{7.} H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 2, 1^e édit., Bruxelles, 1903, p. 149-150, et 3^e édit., Bruxelles, 1922, p. 162.

^{8.} IDEM, op. cit., t. 1, 1e édit., Bruxelles, 1900, p. 186. Ces jugements. qui sont reproduits jusque dans la 5e édition (1929), p. 209 et p. 286, ont généralement prévalu. Pour H. VAN WERVEKE: Annales d'histoire économique et sociale, t. 6, 1934, p. 197, «il semble bien que l'industrie de Valenciennes fasse partie de la draperie flamande» et que cette ville est la seule du Hainaut «qui soit comparable aux agglomérations flamandes. Sans elle, le Hainaut serait aussi agricole que la Flandre est industrielle». Toutefois, dans son introduction au t. 1 de l'ouvrage de G. DE POERCK. La draperie médiévale en Flandre et en Artois. Techniques et terminologie. Bruges, 1951, p. 11 et 22, ce dernier historien allait renoncer à annexer Valenciennes à la Flandre. Il n'empêche que les propos d'H. Pirenne ont continué à faire recette chez d'autres : R. DOEHAERD, Les relations commerciales entre Gênes, la Belgique et l'Outremont, d'après les archives notariales génoises aux XIIIe et XIVe siècles, t. 1, Bruxelles-Rome, 1941, range les produits de Valenciennes parmi les «draps flamands», ainsi que C. WYFFELS, De oorsprong der ambachten in Vlaanderen en Brabant, Bruxelles. 1951, passim (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, Klasse der letteren, XIII). En ce qui concerne ces informations, on se réfèrera aussi à M.-A. ARNOULD, op. cit., p. 51 et 53. De manière plus générale, on verra de même: G. SIVERY, «L'économie valenciennoise et ses animateurs à la fin du Moyen Age», dans Histoire de Valenciennes, sous la dir. d'H. PLATELLE. Lille, 1982, p. 69-82.

Précisons néanmoins que le Hainaut totalisait, au tournant des XV^e et XVI^e siècles, vingt-deux bonnes villes⁹ et la population qui y vivait représentait 29% de celle de l'ensemble du comté¹⁰. Si donc la vigueur des cadres économiques en Flandre, ou même en Brabant, est une évidence, l'existence de métiers bien établis dans les villes hainuyères en est une autre. Oui! Le comté qui retient notre attention fut lui aussi — mais toute proportion gardée — une terre d'élection des corporations de métiers. La Notice des archives des anciennes corporations de métiers. La Notice des archives communales de Mons¹¹, publiée en 1882 par L. Devillers, et la grande quantité de documents qui y sont répertoriés le démontre à suffisance. L'archiviste montois eut par cela le grand mérite d'attirer l'attention des chercheurs sur l'étendue d'un fonds dont on a dit plus haut ce qu'il en advint en 1940.

^{9.} A ce sujet, voir notamment: L. ZYLBERGELD, «Les villes en Hainaut au Moyen Age. Origines et premiers développements (XI°-XIII° siècles)», dans Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M.-A. Arnould, éd. J.-M. CAUCHIES et J.-M. DUVOSQUEL, t. 1, Mons, 1983, p. 141-186 (Analectes d'Histoire du Hainaut), qui permettra de se familiariser avec la problématique du développement urbain en Hainaut.

^{10.} M.-A. ARNOULD, op. cit., p. 51-53, et IDEM, Les dénombrements de foyers dans le comté de Hainaut (XIV^e-XVI^e siècle), Bruxelles, 1956, p. 289. Ce chiffre reste inférieur à celui relevé pour le comté de Flandre, mais est du même ordre que celui de 35% attesté pour le duché de Brabant.

^{11.} L. DEVILLERS, «Notice des archives des anciennes corporations de métiers déposées aux Archives communales de Mons», suivie de la «Description analytique du cartulaire des connétablies de la ville de Mons», dans Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons, 4e série (1882), p. 148-210. Dès 1871, le même avait toutefois inclus dans sa Notice sur le dépôt des Archives de l'Etat à Mons, Mons, 1871, p. 254-284, une liste des documents ayant trait aux «Statuts, actes et comptes des corporations de métiers et des confréries dites Serments» (Ath, Avesnes, Condé-sur-l'Escaut, Enghien, Maubeuge et Mons notamment). Concernant la ville de Mons, le chercheur se montrera également intéressé par l'inventaire analytique des Archives de la Ville (t. 1, Mons, 1882 : pour les documents antérieurs à 1500), dû au susmentionné, dans lequel il trouvera la mention détaillée de nombreux documents ayant trait aux métiers.

AUX ORIGINES DE L'HISTORIOGRAPHIE DES MÉTIERS EN HAINAUT

Cependant, aux origines de l'historiographie des métiers en Hainaut, l'attention des érudits locaux semble s'être portée moins sur le mode de fonctionnement des corporations que sur des aspects relevant des sciences auxiliaires de l'histoire¹². Des descriptions minutieuses ici de sceaux¹³, là de plombs de drap¹⁴ voient ainsi le jour¹⁵.

Mais très vite, le vent tourna en faveur de perspectives plus soucieuces des formes organisationnelles des métiers. A titre d'exemple, à Mons, L. Devillers s'intéressa à la réglementation du travail des gens de métiers 16, et, plus tard, à Ath, J. Dewert à la place de l'apprenti dans l'«establishment» corporatif 17. Comme nous le verrons ci-dessous, ce nouvel intérêt — sursaut pour une histoire plus sociale — alla de pair avec la publication de textes significatifs se trouvant à la base de la constitution de diverses organisations corporatives dans les villes du comté de Hainaut.

LA DRAPERIE ET SES COROLLAIRES DU SECTEUR TEXTILE

Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, l'intérêt porté aux métiers hainuyers ne se singularisa pas de celui accordé

^{12.} Cette constatation est valable pour l'ensemble de nos anciennes principautés : P. LAMBRECHTS, op. cit., p. 144.

^{13.} L. DEVILLERS, «Sceaux de la corporation des chaudronniers du Hainaut et de Valenciennes», dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, 1878, p. 518-520.

^{14.} A. DE WITTE, «Un plomb des draps d'Ath», dans Revue belge de numismatique, t. 45, 1889, p. 366-368.

^{15.} On se référera aussi à une autre contribution de L. DEVILLERS, «Anciennes marques de marchandises à Mons», dans *Annales... Mons*, t. V, 1864, p. 428-438.

^{16.} IDEM, «Réglementation du travail des gens de métier à Mons au XIVe siècle», dans *Annales... Mons*, t. XXIV, 1895, p. 171-176.

^{17.} J. DEWERT, «L'apprenti dans les corps de métiers d'Ath», dans Annales... Ath, t. 6, 1920, p. 73-90.

aux métiers d'autres principautés, le comté de Flandre notamment. Ici comme ailleurs, la draperie et ses corollaires du secteur textile, un secteur phare au sein des métiers médiévaux, rallia rapidement les suffrages de nombreux historiens. Déjà en 1864 et 1867, E. Fourdin édita des textes touchant aux drapiers et foulons athois 18, et dans son Cartulaire des comtes de Hainaut..., publié entre 1881 et 1896, L. Devillers assura, entre autres, l'édition de quelques documents essentiels concernant les draperies des villes de Mons, Hal et Chièvres, ainsi que la sayetterie de Valenciennes 19.

Il fallut cependant attendre les premières décennies du XX^e siècle pour qu'un grand coup de fouet soit donné à ce mouvement, et plus particulièrement en ce qui concerne l'industrie drapière valenciennoise longtemps rattachée, comme nous l'avons vu, mais principalement pour des raisons de type économique et non géographique ou politique, à son homologue flamande²⁰. Ce qui explique probablement l'attention dont G. Espinas la gratifia. En 1931, en effet, après s'être déjà intéressé aux tisserands de la ville scaldéenne²¹, il publia un important

^{18.} E. FOURDIN, «Ordonnance de Guillaume I^{er}, comte de Hainaut, concernant les drapiers et les foulons de la ville d'Ath, juin 1328», dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire (B.C.R.H.)*, 3^e série, t. 6, 1864, p. 499-504; «Privilèges des drapiers de la ville d'Ath: 22 avril 1461», dans *B.C.R.H.*, 3^e série, t. 9, 1867, p. 218-219 et 233-234.

^{19.} L. DEVILLERS, Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, Bruxelles (Commission royale d'Histoire, coll. in-4°), t. 1, 1881, p. 345-348 (n° CCXV), p. 345 (note 2), p. 493-494 (n° CCCXV): Mons; t. II, 1883, p. 11-22 (n° CCCCXXX): Hal, et p. 448-450 (n° DCLXXX): Chièvres; t. III, 1886, p. 294-296 (n° DCCCCXXIII): Valenciennes. Dans les Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. III (édit. L. DEVILLERS), Bruxelles (Commission royale d'Histoire, coll. in-4°), 1874, p. 16-20 (n° CXXII), on trouvera le texte de l'ordonnance du 1er mai 1312 concernant la draperie valenciennoise.

^{20.} Pour l'ensemble des anciens Pays-Bas, l'imposante publication de G. ESPINAS et H. PIRENNE, Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre. Première partie : Des origines à l'époque bourguignonne (Commission royale d'Histoire, coll. in-4°), Bruxelles, 1906-1924, 4 vol., joua sans conteste un rôle de stimulateur.

^{21.} G. ESPINAS, «Groupe économique, groupe religieux : les tisserands de Valenciennes au XIV^e siècle», dans *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 2, 1930, p. 48-63.

recueil de documents relatifs à sa draperie²². Par la suite, plusieurs historiens consacrèrent également leurs recherches à l'industrie drapière d'autres cités hainuyères : L. Verriest pour Ath²³ et, plus récemment, M.-A. Arnould pour Chièvres²⁴ et J. Godart pour Maubeuge²⁵. Enfin, mentionnons à nouveau le récent et perspicace panorama dû à la plume de M.-A. Arnould sur la draperie des villes du Hainaut, et qui permet de visualiser en quelques pages la totalité des connaissances acquises en cette matière²⁶.

^{22.} IDEM, Documents relatifs à la draperie de Valenciennes au Moyen Age, Paris-Lille, 1931, 371p. Au même titre que le corpus de G. Espinas et H. Pirenne mentionné plus haut (note 20), ce recueil exerça sans nul doute une influence capitale sur l'intérêt des historiens pour la draperie hainuyère. L'année suivante, Espinas consacra une étude supplémentaire à la draperie de la cité scaldéenne : «L'organisation corporative des métiers de la draperie à Valenciennes dans la seconde moitié du XIVe siècle (1362-1403)», dans Annales de la Société scientifique de Bruxelles, t. 52, série D, 1932, p. 98-121.

^{23.} L. VERRIEST, «Etude d'histoire économique et sociale. La draperie d'Ath, des origines au XVIII^e siècle», dans Annales... Ath, t. 29, 1943, p. 1-104. Réalisée plus de vingt ans auparavant, citons aussi l'étude de J. DEWERT, «Les toiliers d'Ath», dans Annales... Ath, t. 6, 1920, p. 43-72. Quelques documents significatifs continuent toutefois à être publiés: H. JOOSEN, «L'ordonnance pour les tisserands d'Ath (1328) et son modèle malinois», dans B.C.R.H., t. 109, 1944, p. 175-186. De même, pour le cas montois, signalons la petite contribution de M. DUBOIS, «Fragments de textes concernant la draperie de Mons au XIV^e siècle», dans Annales... Mons, t. LXI, 1949, p. 131-135, qui revêt une importance non négligeable par le fait qu'elle fut réalisée à partir d'archives détruites en 1940.

^{24.} M.-A. ARNOULD, «La ville de Chièvres et sa draperie (XIV^e-XVI^e siècles)», dans Bulletin scientifique de l'Institut supérieur de Commerce de la Province de Hainaut, II/1-2, 1954, p. 47-107.

^{25.} J. GODART, Règlement de la draperie de Maubeuge, XIII^e siècle. Edition critique, thèse inédite de 3^e cycle, Lille III, 1970. On consultera également le compte rendu qu'en a fait G. SIVÉRY dans la Revue du Nord, t. 52, 1970, p. 297-298, et du même, le chapitre qu'il a réservé à «La société et l'économie à Maubeuge du XII^e siècle à la fin du Moyen Age«, dans Histoire de Maubeuge, sous la dir. de G. SIVÉRY, Dunkerque, 1984, p. 70-81.

^{26.} M.-A. ARNOULD, L'industrie drapière..., p. 51-69.

AUTRES SECTEURS ET MÉTIERS EN GÉNÉRAL

Cet engouement pour la draperie, «industrie maîtresse sur laquelle s'est focalisée l'essentiel des recherches historiques de tout l'avant-guerre»²⁷, ne doit toutefois pas occulter, même si leur nombre est relativement limité, les travaux menés au sujet d'autres secteurs professionnels — études d'ensemble ou analyses sectorielles — dans le Hainaut médiéval.

Ainsi, et ce dès la fin du XIX^e siècle, dans plusieurs monographies d'histoire locale qui, précisons-le, ne sont pas toujours dépourvues d'approximations grossières voire d'affirmations erronées, quelques érudits réservèrent aux métiers une place suffisamment importante (un chapitre dans la plupart des cas) pour qu'un tel type de contribution soit, encore aujourd'hui, pris en considération. Citons notamment T. Lejeune pour Soignies et Binche²⁸, E. Matthieu pour Enghien²⁹, T. Bernier pour Beaumont³⁰, l'abbé L.-A.-J. Petit pour Leuze³¹, V.-J. Guignies pour Lessines³², J. Dewert et C.-J. Bertrand pour Ath³³. En 1893, les métiers valenciennois firent par contre l'objet d'une vaste étude

^{27.} Cette affirmation vaut pour l'ensemble des principautés des anciens Pays-Bas, et pas uniquement pour le comté de Hainaut : P. LAMBRECHTS, op. cit., p. 147.

^{28.} T. LEJEUNE, «Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies», dans Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (M.P.S.S.A.L.H.), 3e série, t. 4, 1868-1869, p. 199-210; «Histoire de la ville de Binche», dans M.P.S.S.A.L.H., 4e série, t. 8, 1884, p. 116-125,

^{29.} E. MATTHIEU, «Histoire de la ville d'Enghien», dans *M.P.S.S.A.L.H.*, 4^e série, t. 2, 1876, p. 181-208.

^{30.} T. BERNIER, «Histoire de la ville de Beaumont», dans *M.P.S.S.A.L.H.*, 4^e série, t. 4, 1878, p. 251-257.

^{31.} Abbé L.-A.-J. PETIT, «Histoire de la ville de Leuze», dans M.P.S.S.A.L.H., 4^e série, t. 9, 1885-1887, p. 221-227.

^{32.} V.-J. GUIGNIES, «Histoire de la ville de Lessines», dans *M.P.S.S.A.L.H.*, 5^e série, t. 5, 1892, p. 185-203.

^{33.} J. DEWERT, *Histoire de la ville d'Ath*, Renaix, 1903, p. 82-95; C.-J. BERTRAND, «Histoire de la ville d'Ath documentée par ses archives», dans *M.P.S.S.A.L.H.*, 6^e série, t. 8, 1906, p. 356-368.

d'ensemble due à C. Cappliez³⁴. P.-A. Wins préféra, quant à lui, retracer l'histoire d'un métier en particulier au sein d'une ville : celui des boulangers montois³⁵. L'auteur la fit néanmoins précéder d'un large «Coup d'oeil sur les corps de métiers» de la même ville³⁶, l'histoire d'une corporation en particulier, ajoute-t-il, ne pouvant être comprise «sans une étude préliminaire sur l'origine, la législation, la constitution interne et les caractères politique, militaire et industriel de toutes les connétablies».

Autre approche, autre regard, le déjà si souvent cité L. Devillers avait pu mettre en évidence, dans une étude parue en 1880 consacrée au passé artistique montois, l'importance de la place tenue dans la capitale hainuyère, outre par les «métiers d'art» en général, par l'«art du métal» en particulier³⁷. Dans le domaine de la publication de textes anciens, le même édita, en 1897, les Bans de police de la ville de Mons³⁸, documents qui selon les

^{34.} Abbé C. CAPPLIEZ, Histoire des métiers de Valenciennes et de leurs saints patrons, Valenciennes, 1893.

^{35.} P.-A. WINS, «La connétablie des boulangers de Mons», dans M.P.S.S.A.L.H., 5° série, t. 7, 1894, p. 329-416. L'intérêt de cette étude pionnière pour le Hainaut réside surtout dans le fait qu'elle permet notamment, par sa confrontation avec des recherches effectuées beaucoup plus tard, pour des villes d'autres principautés, de se rendre compte que «l'évolution de l'organisation professionnelle montoise semble s'être déroulée sans à-coups notables, suivant un rythme lent et apparemment insensible à l'influence des convulsions "démocratiques" du début du XIV° siècle. A cet égard, son histoire se rapprocherait davantage de celle des métiers brabançons, encore que ces derniers bénéficièrent eux aussi d'un changement de régime au début du XV° siècle». C'est du moins le point de vue adopté par G. WYMANS, «Origine et croissance des connétablies de métiers à Mons (XIII°-XV° siècle)», dans Archives et bibliothèques de Belgique, t. XXXVI, 1965, p. 15-16.

^{36.} P.-A. WINS, op. cit., p. 275-327.

^{37.} L. DEVILLERS, «Le passé artistique de la ville de Mons», dans Annales... Mons, t. XVI, 2^e partie, 1880, p. 289-522. Cette publication est également accompagnée de plusieurs éditions de textes concernant les métiers. A cet égard, signalons aussi le modeste apport de K. PETIT, «Contribution à la connaissance du métier d'étainier à Mons du XIV^e au XVII^e siècle», dans Annales... Mons, t. LXXIII, 1988, p. 158-160.

^{38.} L. DEVILLERS, Bans de police de la ville de Mons du XIII^e au XV^e siècle, Mons, 1897, V-235 p. (Publications de la Société des Bibliophiles Belges séant à Mons). Pour Soignies, on consultera : A. DEMEULDRE, «Les

propres dires de l'auteur «concernent spécialement le commerce et les métiers».

Moins éloignés dans le temps, et donc plus proches des préoccupations qui hantent les historiens des métiers de cette fin du XXe siècle, mentionnons avec insistance deux travaux envisageant les corporations hainuyères d'un point de vue interprofessionnel. Le premier, qui émane de G. Wymans, traite des origines des corporations montoises³⁹ en insistant tout particulièrement, à la lumière des études effectuées pour Liège et le Brabant⁴⁰, sur l'hypothèse de leur dimension primitive de confraternité militaire, leur insertion dans la vie socio-économique depuis le XIII^e siècle et le rôle «tutélaire» des autorités communales à leur égard. Le second, conséquence logique des réflexions de J.-M. Cauchies sur la législation à la fin du Moyen Age et au début des Temps Modernes, jette, quant à lui, un regard nouveau sur les textes qui réglementent les métiers des villes hainuyères en essayant d'y discerner leurs initiateurs⁴¹.

Bien que certaines d'entre elles ne manquent pas d'intérêt, tout un chacun aura vite fait de constater qu'en dehors des publications consacrées à l'industrie drapière en Hainaut et à ses pendants, les contributions s'attachant à l'un ou l'autre secteur professionnel sont loin d'être légion. Si nous avons déjà fait état de l'étude de P.-A. Wins sur les boulangers montois⁴² en raison de son caractère pionnier, il ne faut certes pas passer sous silence celle, plus tardive, de L. Verriest sur les bouchers athois⁴³ qui a

bans de police de la ville de Soignies», dans Annales du Cercle archéologique de Soignies, t. 4, 1909, p. 75-87.

- 39. G. WYMANS, op. cit., p. 15-34 (voir note 35).
- **40.** C. WYFFELS, op. cit. (voir note 8); G. HANSOTTE, «Naissance et développement des métiers liégeois», dans Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, t. 36, 1950, p. 1-34.
- **41.** J.-M. CAUCHIES, op. cit., p. 35-54 (voir note 3).
- **42.** Voir note 35.
- 43. L. VERRIEST, «Les bouchers d'Ath et leur charte de confrérie (1437)», dans Annales... Ath, t. XXVIII, 1942, p. 75-110. Même si la corporation (à caractère professionnel) et la confrérie (à caractère religieux) de métiers sont deux types d'associations intimement liées, il est toutefois de bon ton de ne pas les confondre. C'est en raison de cette différence majeure (but poursuivi et mode d'organisation) que nous avons donc décidé de ne pas aborder les confréries de métiers au cours de la présente contribution. Cependant, nous renvoyons le lecteur au récent travail d'A. DUPONT, Les confréries du Saint-

largement participé, comme la plupart des travaux du même auteur cités plus haut, au mouvement de dépoussiérage des images d'Epinal qui représentaient les métiers jusqu'alors⁴⁴. Sans doute conscient de l'intérêt présenté par l'édition de textes — rappelonsnous une fois encore la destruction des archives montoises en 1940 — concernant les organisations professionnelles médiévales et leurs origines, G. Wymans accorda son attention aux premiers statuts de métiers délivrés aux orfèvres montois⁴⁵. Les métiers de la construction ont été, eux aussi, pris en compte, mais plus dans une perspective «histoire de la construction»⁴⁶ que dans une optique «histoire des métiers» telle qu'on l'envisage habituellement⁴⁷. Quant à l'industrie des armes, on retiendra l'étude de C. Gaier⁴⁸.

Sacrement et des marchands de toiles à Ath, 1492-1786, mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1994. Une version partielle et remaniée vient d'être publiée sous le même titre : «Les confréries du Saint-Sacrement et des marchands de toiles à Ath, 1492-1786», dans Annales... Ath, t. LIV, 1995, p. 179-285, qui, même s'il traite essentiellement de la période moderne, n'en constitue pas moins un apport novateur à l'histoire des confréries urbaines en Hainaut.

- 44. Voir aussi l'étude de D. De Roy mentionnée à la note 4.
- **45.** G. WYMANS, «Les orfèvres de Mons et leurs premiers statuts de métiers (1258-1415)», dans *B.C.R.H.*, t. 129, 1963, p. 187-226. L'auteur insiste sur le fait qu'«on est généralement mal renseigné sur l'activité des orfèvres et sur l'organisation de leurs métiers aux XIII^e et XIV^e siècles dans nos régions. Cela tenant surtout à la pauvreté des sources ainsi qu'à la rareté et au manque d'envergure des oeuvres qui sont demeurées de cette époque». Toujours au sujet des orfèvres, signalons aussi un ouvrage récent : *L'orfèvrerie en Hainaut. Mons, Ath, Tournai*, Tielt-Anvers, 1985. Voir également L. DEVILLERS, *Le passé artistique...*, passim.
- **46.** Dans cette perspective «histoire de la construction», citons une étude d'A. SALAMAGNE, «L'approvisionnement et la mise en oeuvre de la pierre sur les chantiers du sud des anciens Pays-Bas méridionaux (1350-1550)», dans Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes. Actes du 115^e congrès national des Sociétés savantes, Avignon 9-12 avril 1990, Paris, 1991, p. 79-91.
- **47.** Signalons néanmoins à cet égard la contribution de J.-A. DUPONT, «Les professionnels de la construction à Mons à la fin du Moyen Age», dans II^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Nivelles, 23-26.VII.1984. Actes, t. III, Nivelles, 1987, p. 142-151.
- **48.** C. GAIER, L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII^e à la fin du XV^e siècle, Paris, 1973, essentiellement les p. 141-148 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et

Celle-ci s'adresse à l'ensemble des anciens Pays-Bas méridionaux, mais réserve au comté de Hainaut une place méritant d'être signalée. Les spécificités hainuyères en la matière y sont, en effet, bien mises en évidence. Les marchands de vin ont de leur côté bénéficié des recherches de G. Sivéry qui a pu démontrer de manière probante l'importance de ce secteur professionnel⁴⁹. Enfin, l'analyse de V. Maliet et A. Tixador consacrée aux tanneurs valenciennois, métier peu étudié dans le cas du Hainaut, permet de mieux mesurer l'importance de la complémentarité entre histoire et archéologie dans la restitution des «vécus socio-économiques»⁵⁰.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Ce tableau historiographique n'a pas la prétention d'être exhaustif. D'autres travaux ont, en effet, touché, indirectement du moins, à la problématique des métiers en Hainaut au Moyen Age. A titre d'exemple, des études du type de celle que C. Piérard a consacrée aux prix et salaires montois à la fin de la période médiévale⁵¹ apporteront leur lot d'informations. L'esquisse que nous venons de présenter a néanmoins comme objectif principal d'attirer l'attention des historiens des métiers hainuyers sur l'intérêt qu'il y a de poursuivre leurs investigations en de bien nombreux secteurs. Il va sans dire que celles-ci devront se faire en suivant les orientations récemment définies⁵²: meilleure appréciation de la portée réelle des documents normatifs en mesurant l'écart qui les sépare de la réalité d'abord, et détection des lignes de fracture et des évolutions qu'ont engendrées, au sein des métiers, les aléas de la conjoncture, les jeux du capital et du pouvoir, le poids des marchés,

Lettres de l'Université de Liège, CCII). On recourra de même à l'étude déjà mentionnée de L. DEVILLERS, *Le passé artistique...*, passim.

- **49.** G. SIVÉRY, Les comtes de Hainaut et le commerce du vin au XIV^e siècle et au début du XV^e siècle, Lille, 1969, 213p. (Publications du Centre régional d'Etudes historiques de l'Université de Lille, 6).
- **50.** V. MALIET et A. TIXADOR, «Contribution à l'étude de la corporation des tanneurs de Valenciennes : données historiques et archéologiques», dans *Valentiana*, 1992, n°9, p. 29-52.
- **51.** C. PIERARD, «Prix et salaires au XIV^e siècle et au premier tiers du XV^e siècle», dans *Annales... Mons*, t. LXX, 1978, p. 9-80.
- **52.** A ce sujet, on se reportera à l'ouvrage de référence que constitue désormais Les métiers au Moyen Age, op. cit. (voir note 1), XI-430 p.

l'impact des techniques et l'action des individus. Dans le cas précis du Hainaut, le chercheur se devra toutefois d'avoir sans cesse à l'esprit le problème causé par le manque, parfois cruel, de sources traitant directement des associations professionnelles au Moyen Age. Le recours à une documentation variée constituera donc pour lui un passage obligé. Mais comme le rappelait J.-M. Cauchies⁵³, «il n'en est pas moins stimulant pour autant d'oeuvrer à l'aide de bribes, pêchées dans mille et une eaux troubles ou claires...».

^{53.} J.-M. CAUCHIES, *op. cit.*, p. 36.